



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/BS/GF/da/81009

12 novembre 2012

NOTIFICATION¹

Processus en réponse à la décision BS-VI/12 sur l'évaluation des risques et la gestion des risques

Madame/Monsieur,

Dans sa décision BS-VI/12², la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (CdP-RdP ou COP-MOP pour son sigle en anglais) a décidé d'étendre le Forum en ligne à composition non limitée sur l'évaluation des risques et la gestion des risques et de mettre un terme à l'actuel Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur l'évaluation des risques et la gestion des risques. La CdP-RdP a en outre établi un nouveau Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques en conformité avec les mandats et modalités de travail de l'annexe à la décision, ci-jointe pour en faciliter la consultation.

Le Secrétariat est heureux d'annoncer que le Forum en ligne à composition non limitée est convoqué pour décembre 2012 afin de contribuer aux tâches suivantes : (a) fournir des contributions pour aider le Secrétaire exécutif dans sa tâche de structurer et d'orienter le processus d'examen des lignes directrices, et , dans son analyse des résultats issus de ce test, (b) coordonner, en collaboration avec le Secrétariat, l'élaboration d'un ensemble alignant les lignes directrices sur l'évaluation des risques découlant des organismes vivants modifiés (par exemple, la feuille de route) avec l'« Évaluation des risques découlant des organismes vivants modifiés » à l'aide du manuel de formation d'une manière cohérente et complémentaire, pour un éventuel examen par les Parties, en gardant en tête que les lignes directrices sont en cours d'expérimentation ; et (c) considérer le développement de lignes directrices sur de nouvelles questions relatives à l'évaluation de risques et à la gestion des risques, sélectionnées selon les besoins des Parties, leurs expériences et connaissances relatives à l'évaluation des risques.

En préparation pour les discussions lors du Forum en ligne à composition non limitée, il me fait plaisir de vous inviter à (i) mettre à jour et réviser les registres et informations personnels des participants au Forum en ligne à composition non limitée,³ et (ii) de nommer par la suite des experts provenant de votre pays qui sont activement impliqués dans des disciplines scientifiques pertinentes à l'évaluation et/ou la gestion des risques afin de participer à ce forum en ligne.

¹ Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

² http://bch.cbd.int/mop6/advance_unedited_compilation_mop6_decisions.pdf

³ Une liste des participants actuels est disponible au : http://bch.cbd.int/onlineconferences/participants_ra.shtml.

Aux : Correspondants nationaux au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
Correspondants nationaux de la CDB (là où des correspondants au CPRB n'ont pas encore été nommé)



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



Les nominations d'experts par les Parties et autres gouvernements doivent être soumises par les correspondants nationaux, préférablement en ligne, via le CEPRB au : <http://bch.cbd.int/onlineconferencing/riskAssessment/expertNomination.shtml>.⁴

Lors de la sélection des experts, les pays sont tenus de respecter les critères d'admissibilité tels qu'indiqués quant aux experts techniques et scientifiques pour le registre d'experts sur la prévention des risques biotechnologiques. Toutes les mises à jour et nominations doivent être envoyées au Secrétariat dès que possible et de préférence avant la fin de novembre 2012. Veuillez noter que seuls les experts inscrits pourront participer au forum.

Les discussions en ligne dans le cadre du Forum fourniront des contributions initiales pour guider les travaux du GSET sur l'évaluation des risques et la gestion des risques. Le GSET produira des documents finaux qui seront présentés à la septième CdP-RdP. Les membres du GSET seront sélectionnés par le Secrétariat en consultation avec le Bureau de la CdP-RdP, parmi les experts nominés par les Parties, sur la base de leur expertise et leur participation active dans le Forum en ligne à composition non limitée, tout en tenant compte de la représentativité géographique et l'équité des sexes ainsi que la recherche d'équilibre entre les membres antérieurs et les nouveaux membres.

Suite à la décision BS-VI/12, le Secrétariat souhaite rappeler la décision d'inviter les Parties à traduire les Lignes directrices dans leur (s) langue (s) nationale (s) et de rendre ces traductions disponibles par l'intermédiaire du Centre d'échange pour leur diffusion à grande échelle et dans le but de faciliter l'examen aux niveaux national, régional et infrarégional.

Plus de détails concernant à la fois le Forum en ligne du GSET et l'évaluation des risques et la gestion des risques seront disponibles en temps opportun.

Veuillez agréer, *Monsieur*, mes salutations distinguées.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif

⁴ Si vous éprouvez des difficultés à soumettre cette information en ligne, un format commun pour la nomination d'un expert en prévention des risques biotechnologiques est disponible pour téléchargement à la même adresse Internet indiquée ci-dessus et doit être rempli et envoyé au Secrétariat par courriel (secretariat@cbd.int). Les soumissions qui ne sont pas transmises par voie électronique par l'intermédiaire du Centre d'échange doivent (a) mettre en évidence que l'expert est désigné pour participer au Forum en ligne à composition non limitée d'experts sur l'évaluation des risques et la gestion des risques et (b) doit être signé par le correspondant national au Protocole de Cartagena.

Annexe à la décision BS-VI/12 sur l'évaluation des risques et la gestion des risques (Articles 15 et 16)

MANDAT DU FORUM EN LIGNE À COMPOSITION NON LIMITÉE ET DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS TECHNIQUES SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LA GESTION DES RISQUES

Méthodologie

1. Le forum en ligne à composition non limitée et le groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques travailleront essentiellement en ligne sur les thèmes suivants, présentés par ordre de priorité :

(a) Fournir des observations, notamment pour aider le Secrétaire exécutif à structurer et à cibler le processus d'examen des orientations, et à analyser les résultats recueillis au cours des essais;

(b) Coordonner, en collaboration avec le Secrétariat, l'élaboration d'un ensemble d'éléments qui harmonise les orientations sur l'évaluation des risques associés aux organismes vivants modifiés (c'est-à-dire la feuille de route) et le manuel de formation sur « l'évaluation des risques associés aux organismes vivants modifiés » d'une manière cohérente et complémentaire, aux fins d'examen plus approfondi par les Parties, étant entendu que les orientations sont encore à l'essai;

(c) Envisager l'élaboration d'orientations sur des nouveaux thèmes concernant l'évaluation des risques et la gestion des risques, choisis en fonction des besoins des Parties et de leurs expériences et leurs connaissances en matière d'évaluation des risques.

2. Dans la limite des fonds disponibles, le groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques se réunira en face à face une fois avant la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

Résultats escomptés

3. Le forum en ligne à composition non limitée et le groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques travailleront ensemble à l'élaboration et la réalisation de ce qui suit :

(a) Discussions en ligne dirigées par un modérateur sur le caractère pratique et l'utilité des orientations;

(b) Un ensemble d'éléments qui harmonise les orientations sur l'évaluation des risques associés aux organismes vivants modifiés (c'est-à-dire la feuille de route) et le manuel de formation sur « l'évaluation des risques associés aux organismes vivants modifiés », d'une manière cohérente et complémentaire;

(c) Une recommandation sur la façon d'aller de l'avant en ce qui concerne l'élaboration d'orientations supplémentaires sur des thèmes spécifiques concernant l'évaluation des risques, choisis en fonction des priorités et des besoins indiqués par les Parties, afin d'avancer dans la réalisation des objectifs opérationnels 1.3 et 1.4 du Plan stratégique et leurs résultats escomptés.

Établissement de rapports

4. Le forum en ligne à composition non limitée et le groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques présenteront leurs rapports finaux qui expliqueront en détail les activités, les résultats et les recommandations, pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole à sa septième réunion.

5. Le groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques appliquera également le mécanisme décrit au paragraphe 6 de la décision BS-VI/12 pour actualiser à intervalles réguliers les documents de base des orientations et présentera un rapport sur les activités liées à cette actualisation à la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.